

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 18 MAI 2022.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la 1^{ère} séance de l'année du Conseil communal à la suite de l'annulation des séances de février et mars 2022 ; aucun objet n'était présenté par la Municipalité. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

La secrétaire procède à l'appel : 22 Membres sont présents.

Excusées-es : Mesdames Ingrid Ciampi, Anne-Laure Gugger et Mélanie Lambelet.
Messieurs Hervé Moine et Roman Tarnovsky, Philippe Estiévenart, Stéphane Schmidt et Marco Marsella.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV du 8 décembre 2021
4. Préavis N°1/2022 – Comptes de l'exercice 2021 et rapport de gestion
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est accepté avec vingt voix et une abstention.

4. PREAVIS N°1/2022 – COMPTES DE L'EXERCICE 2021 ET RAPPORT DE GESTION.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, présente les comptes de l'exercice 2021 et il communique des informations sur différentes écritures. En préambule, il souligne que cette année est exceptionnelle pour la commune car l'exercice 2021 est le meilleur depuis une quinzaine d'année. Ce qui est très réjouissant car cela permet d'envisager les différents projets qui avaient été mis en « stand-by ».

Concernant l' « eau », il souligne que le tarif appliqué par la commune est particulièrement bas et qu'il faudrait envisager une augmentation du tarif de ce poste (uniquement la part concernant l'arrivée d'eau, mais pas la part pour l'épuration) afin de permettre de financer les équipements pour l'eau.

Grace à la bonne maîtrise des charges et du bon résultat des comptes, cela permet à la nouvelle Municipalité de réaliser des projets avec des finances saines... projets qui n'ont pu être réalisés ces quatre dernières années.

Rapport de gestion de la Municipalité :

Le Syndic, Monsieur Claude Philipona, présente le rapport de gestion en quelques mots. Il prie l'Assemblée d'en prendre connaissance et de poser les éventuelles questions à la prochaine séance du Conseil communal. Il souligne que ce livret est lié aux comptes et contient tous les travaux entrepris dans la Commune.

Le Président remercie le Syndic.

Il ouvre la discussion.

- Monsieur Pierre-Yves Rochat se référant à la page 3 des comptes communaux 2021, sous l'intitulé « charges » :
 - Bâtiments communaux, diminution globale : CHF 96'700.-
demande si cette diminution est réalisée parce que les bâtiments n'ont pas été entretenus ou par des travaux non entrepris ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que d'énormes nettoyages/entretiens des écoles ont été imposés lors du Covid ainsi que d'autres entretiens exceptionnels qui ont cessés assez rapidement en 2021. Il n'a pas les documents sous les yeux pour transmettre tous les détails de la ventilation des montants de ce compte.
Il n'y a pas eu de sous-entretiens du patrimoine communal.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat se référant à la page 16 des dits comptes communaux, sous l'intitulé « Maison de commune – Achat énergie » demande pourquoi la Commune est toujours dans l'augmentation d'achat d'énergie alors qu'elle a engagé un montant d'environ CHF 200'000.- en investissement énergétique ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il s'agit de la partie thermique en rapport avec l'électricité qui est nécessaire pour faire fonctionner l'épicerie. Celle-ci étant provisoire, il n'a pas été fait de travaux importants comme des chambres froides et en conséquence il a fallu multiplier l'ajout de plusieurs frigos. La gestion de la température et de la climatisation n'est pas idéale. La situation étant temporaire, faire des demandes d'autorisations et d'investissement seraient trop lourdes le temps que la construction au centre du village se termine.

La parole n'est plus demandée.

Le Président prie les Commissions des Finances et de Gestion d'étudier les préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal fixée le 22 juin 2022.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Madame Theodora Laurent informe :
 - Les stores ont été changés à l'UAPE « Les aventuriers ». Ils étaient vétustes, cassés et posaient des problèmes d'utilisation (ouverture-fermeture).
 - La place d'aire de jeux en plastique était devenue dangereuse pour les enfants et a été changée.
 - La grande structure avec le tobogan sera également changée. A ce sujet, la Commune avait reçu une offre de CHF 16'700.-
Pour un produit identique mais en métal, chez le même fournisseur, le coût est plus élevé, soit CHF 5'000.- de plus,
Le métal est très chaud et n'est pas idéal pour les enfants. En conséquence, les recherches continues pour trouver le produit idéal tant dans le prix que la matière.
 - La Protection Civile est venue rendre visite et faire l'expertise de l'abri PC qui est conforme à l'utilisation mais il faut faire une révision électrique et quelques petites réparations.
- Madame Cathy Zanola Rossier avise que :
 - Les poubelles ont presque toutes été changées. Il reste quelques détails à voir avec Monsieur Delapierre pour la mise en place des dernières. Ces poubelles sont munies en sus d'un cendrier, d'autres de sacs pour les chiens disposés à certains endroits à la suite de la demande de quelques citoyens.
 - Elle demande si l'on a remarqué les « nouveaux habitants », soit l'arrivée des hirondelles qui ont pris possession de leur « appartement » ; le peu de nids vides restant ne vont pas tardés à être occupés.
 - Samedi 7 mai : quelques citoyens du village sont venus essayés les vélos électriques Pike-e-Bike mis à disposition dans Lavigny. Bien des personnes ont montré un grand intérêt ce samedi.
Pour un premier constat, il s'avère que quatorze (14) personnes ont pris le vélo depuis l'Institution pour la gare d'Allaman.
Un certain nombre de trajets se sont fait entre Lavigny village en direction de la gare d'Allaman, d'Aubonne et Etoy village. D'autres personnes ont profité de l'offre de la Commune, soit cent minutes gratuites (vingt-cinq (25) centimes la minute) pour essayer ces vélos.
Nous avons observé que beaucoup de jeunes prennent les vélos car ils n'ont plus de correspondance à la gare suivant les horaires.
- Madame Cathy Zanola Rossier demande s'il y a des questions concernant ce sujet ?
- Madame Michèle Salanon demande la parole. Elle annonce qu'elle soutient l'action des vélos et demande que soit posé des cadres-soutiens pour parquer les vélos afin qu'ils ne soient pas renversés ou mis à terre.
- Madame Cathy Zanola Rossier répond que cela est prévu. Il faut encore délimiter l'endroit où les poser.

- Madame la Municipale rappelle que ce week-end il y a la deuxième édition de la « Fête de la nature » organisée à l'échelon national. La Municipalité et ComAg21 ont organisés sur son territoire des activités liées à la découverte de la nature le dimanche 22 mai. Vous pouvez faire une visite accompagnée avec un ornithologue, M. Yves Menétray ou une balade découverte ou encore arracher les plantes invasives le long du « Flumeau ».
- Monsieur Willy Favre annonce que :
 - La gendarmerie a formé une nouvelle patrouilleuse qui vient d'Ukraine et qui souhaitait un petit job et se rendre utile. Donc la situation est un peu stabilisée pour le moment mais si des personnes sont intéressées...elles sont les bienvenues.
 - Un défibrillateur est installé contre la Maison de commune, vers la boîte à lettres. Dès que vous l'utilisez, vous êtes connecté au n°144 et vous recevez les instructions en direct ; il prend également certaines mesures.
 - Une petite statistique pour information sur les abonnements des places de parking : depuis le 1^{er} novembre pour une centaine de places disponibles dans le village : 95 abonnements ont été distribués, soit 14 pour les entreprises, 26 pour le personnel des écoles UAPE, 55 pour les résidents et 142 visiteurs payants occasionnels. Au vu de ce qui précède, cela répond à des besoins et on trouve encore des places libres, après vérification encore ce soir. Après un certain temps, il faudra réaliser une réflexion pour des ajustements sans avoir à modifier les panneaux toutes les six semaines. Tout changement comporte une phase de stupeur mais néanmoins il faut respecter la nouvelle règle.
- Monsieur Rémy Wulliens avise que :
 - La 2^{ème} étape à la rue de l'Eglise a débuté avec son lot de perturbations pendant deux bons mois.
 - La source d'Arney : une pré-étude concernant le captage actuel de ladite source a été réalisée en vue de son remplacement dû à son âge. A la suite de cette première analyse convaincante, nous allons faire une demande d'étude complémentaire pour entreprendre les travaux de recaptage.
 - Concernant l'autre ressource d'eau potable, les Pommeries, une concession du Canton est nécessaire pour pomper dans la nappe phréatique. La concession actuelle, faite il y a cinquante ans, arrive à échéance le 31 décembre 2023 et nous devons refaire une demande de renouvellement de cette concession au Canton d'ici le mois de septembre. Au niveau sanitaire le résultat est très bon, le puit et l'eau ne pose aucun problème.
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, informe :
 - PPA RC30 Nord : après plus de six mois de retard, la Municipalité a reçu du Canton la synthèse des différents services concernant le PPA RC30 Nord avec beaucoup de chose à adapter. Après avoir fait le point avec le bureau de l'urbanisme, il semblerait qu'il n'y aurait pas de point fondamentalement bloquant. Ledit bureau va faire les ajustements avec en sus deux ou trois petites études complémentaires ou justifications à donner. La mise à l'enquête est prévue, probablement, fin septembre – début octobre. Après la procédure d'enquête, il y aura celle des éventuelles oppositions ; à la suite un préavis sera soumis au Conseil communal pour l'adoption dudit PPA qui sera envoyé au Canton pour la ratification finale et qui pourra conduire au développement de cette zone du village.

- Finance : lors de la signature du DDP relatif à la construction au centre du village dans un partenariat public-privé, il y avait non seulement le droit permanent qui avait été accordé mais aussi le fait que la Commune puisse co-investir sur ce projet à hauteur de CHF 2,3M ; l'opportunité a été saisie de bloquer les taux au vu de l'évolution qui se présente. L'emprunt de CHF 3M au taux de 0,99 sur 10 ans a été fait auprès de la BCV ; la banque ne nous facture pas de taux négatif pendant cette période de transition. Un emprunt était arrivé à échéance (comme vous avez pu le voir) et rentrait dans le cadre de ce renouvellement. Amortissement : trente (30) ans
- Construction centre du village : une fois le permis accordé tout a commencé « tambour battant ». La démolition a été faite conformément au permis de construire et terminée avant le 1^{er} avril 2022. Actuellement, le chantier est un peu plus calme pour cause d'adaptations à faire, soit renforcement et consolidation sur la façade mitoyenne de la maison Perrin-Cornaz qui est contiguë à l'ex-« Maison des jeunes » et ceci a amené à faire des appels d'offres complémentaires de leur part.
- Fonctionnement partenariat public-privé et droit permanent : quelques citoyens ont été surpris de voir certaines entreprises sur ce chantier.
La Commune (Municipalité) n'est pas le maître d'ouvrage de ce chantier.
La Fondation Equitim est le maître de l'ouvrage.
En tant que partie prenante, la Municipalité suit et est très proche du projet ; elle est présente aux séances de chantier, aux séances avec les voisins. Monsieur Christian Grin, investigateur du projet et ancien municipal a été sollicité en présentiel pour appuyer la Municipalité sur le chantier et pour toute la durée de celui-ci.
La Municipalité a la possibilité de donner son avis sur de nombreux points, par exemple avant l'envoi des soumissions, la Fondation Equitim demande une liste des entreprises du village et de la région qui sont susceptibles de soumissionner à un tel projet. A la suite, celles-ci sont consultées.
La notification de la décision d'adjudication à l'adjudicataire final revient à la Fondation Equitim.
La Municipalité a connaissance des offres rentrées et du montant final de l'offre après négociation. Ceci permet de suivre l'état financier en rapport avec le budget.
- Postulat sur la circulation à la rue de l'Eglise : comme déjà annoncé, la Municipalité a lancé un projet (qui était prévu avant le Postulat) qui va au-delà du Postulat.
Cette année, la 2^{ème} partie de la tuyauterie souterraine de ladite rue va être faite (les travaux viennent de démarrer).

En janvier 2024, le projet centre du village sera terminé. Les grosses nuisances et dommages à la route seront également finis.

Vient aussi le moment de réfléchir sur comment faire vivre cette rue, cette nouvelle place, ce nouveau passage public entre la rue de l'Eglise et la route du Vignoble ? Comment articuler et aménager ce tout ?

La réflexion sur l'aménagement de ce lieu a démarré avec le soutien de deux bureaux, soit Christe & Gyax (mobilité) et Atelier Plum (aménagement espaces publics, spécialisé sur la réflexion Vivre dans l'espace public).

L'un pour la circulation (véhicules, vélos, autres) ; l'autre pour quelle ambiance donner à cette rue avec les nouveaux espaces. La Municipalité ne veut pas que cela soit seulement son point de vue, son regard seul, mais aussi celui de toute la population et des résidents de la rue de l'Eglise en particulier et en conséquence deux séances-ateliers sont prévues. A ce sujet, un tout ménage a été distribué aux citoyens ainsi qu'un courrier aux résidents de la rue de l'Eglise pour

les inviter aux deux ateliers prévus afin de connaître les différents points de vue, les envies, les constats, autres...

Le périmètre de l'Eglise peut être aussi aménagé différemment (actuellement une barrière fait office de séparation).

- Epicerie : l'épicerie de Lavigny est très fréquentée...beaucoup plus à ce qu'on s'attendait malgré des locaux qui ne sont pas adéquats et provisoires en attendant la fin des travaux au centre du village.

Les espaces d'activité prévus par la Commune, soit le rez-de-chaussée des bâtiments A et B seront mis en location. Ces locaux sont remis à la Commune brut, sans chape, sans rien ; identique à des locaux commerciaux : sans électricité, sans sanitaire, sans aucun aménagement. A la charge du locataire d'effectuer les travaux comme bon lui semble.

Concernant la partie épicerie, qui est aussi une filiale de la poste, après réflexion et au vu que c'est un service à la population, nous ne trouvons pas opportun de laisser la charge de l'aménagement à l'épicière. Nous souhaitons, en tant que Commune, aménager le local pour pouvoir relouer le bien pour une telle activité dans le cas où la personne arrête pour raison d'âge ou autre.

En conséquence, à l'aboutissement du projet, la Municipalité vous proposera d'effectuer les travaux d'aménagement et de louer des locaux aménagés, avec une réflexion sur des possibilités compatibles avec des systèmes d'ouverture mixte afin d'élargir le panel aux personnes qui souhaitent louer un tel lieu.

Le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La parole n'est pas demandée.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Gilles Sandoz relève la situation un peu particulière qui se vit actuellement sur la planète, et concernant l'abri PC, il lui semble que chaque habitant avait une place attribuée dans ledit abri. Est-ce encore le cas ? Si oui...est-ce que c'est la Commune ou la PC qui s'en occupe ? Est-ce à jour ?
- 7. 2^{ème} question : La confédération doit fournir à la population des pastilles d'iode dans un délai très court. Est-ce que l'organisation est déjà prévue ? Qui en a la charge ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond qu'il y a assez de place actuellement à Lavigny. Un contrôle est en cours des abris privés et communaux. Lavigny a été contrôlée ce printemps.
Les pastilles d'iode sont distribuées aux communes qui sont dans un périmètre risque ; la Commune n'en fait pas partie. L'organisation se fait sur décision de crise ; c'est le Conseil fédéral qui décide des mesures à prendre et transmet en temps utile.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relève que la prochaine séance du Conseil sera la dernière avant la pause de l'été et sera suivi d'un apéritif et d'un repas. Le bulletin d'inscription et les propositions de menus vous seront transmis sous peu par courriel ; il remercie d'avance pour une réponse le plus vite possible.

Lors de cette séance il y aura également l'élection du Bureau pour 2022-2023.

A ce titre, le Président annonce qu'il souhaite se retirer de la présidence après l'équivalent d'une législature complète, soit 5 années audit poste.

A celles et ceux qui ont un intérêt, le Président est à disposition pour tout renseignement.

Il remercie l'Assemblée pour leur présence et leur engagement sur les débats de ce soir.

Il souhaite à chacun une excellente fin de soirée et se réjouit de vous revoir lors du prochain Conseil le 22 juin 2022 à 18h00.

Il clôt la séance à 21h21

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone